Le 01.12.2023



Mr Huet-Lambing Cyril Secrétaire général National Adjoint du SPS Secrétaire de Région PACA/Corse sps.di.pacacorse@gmail.com

Tél: 06.58.73.92.27

Á

Madame la Directrice de la M.A de Draguignan

Objet: signalement, risques psychosociaux.

Madame la Directrice

Je tiens à vous adresser la présente en réponse à votre réunion de synthèse relative à l'ELSP. Incontestablement, cette dernière fait suite à la correspondance du bureau local du SPS par laquelle nous vous avions lancé un appel au secours concernant les conditions de travail des agents de cet établissement en poste aux ELSP. Votre réaction en réponse, a été plutôt autoritaire, cherchant certainement à réduire au silence des agents en situation de détresse. Je vous avoue ne pas comprendre cette méthode de management insupportable.

Pour notre Organisation syndicale, il est primordial de vous rappeler, Madame la Directrice de la Maison d'Arrêt de Draguignan, l'importance de prendre en considération les risques psychosociaux. Lorsque les agents témoignent d'une situation de détresse, il est essentiel d'en comprendre l'origine plutôt que d'imaginer un complot de l'éviction de votre premier surveillant, ce qui n'a jamais été la demande du bureau local SPS. Vous comprendrez que votre discours autoritaire et méprisant lors de cette réunion n'est pas en adéquation avec la situation : "Mr. Perez ne partira pas si c'est votre question, celui qui n'es pas content libre à lui de repartir en détention". Que dire du discours discriminant que vous avez tenu concernant le directeur de l'ARPEJ, faisant sousentendre aux personnels que celui-ci est un menteur et que la formation n'était pas possible actuellement.

Madame Boulet, notre organisation syndicale s'interroge sérieusement, avez-vous seulement reçu vos agents individuellement ? Avez-vous seulement cherché à comprendre le mal-être de vos surveillant(e)s dont vous avez la charge ? La réponse est non, évidemment.

L'humiliation, les menaces, les tentatives d'intimidation, les sourires narquois, les claquements de doigts, les sifflements, ainsi que l'appel des agents par leur nom de famille devant les geôles du tribunal, ne sont pas acceptables. Nous aurions souhaité régler cette situation de manière pacifique via la première lettre du bureau local, mais votre réaction, Madame la Directrice, nous pousse à saisir la mission de contrôle interne afin qu'elle enquête sur ces comportements inappropriés et irrespectueux, qui ne correspondent pas aux critères d'intégrité que notre administration se doit de respecter. À cela, je rajouterai que Monsieur Perez a déjà des griefs avec d'anciens agents qui ont démissionné pour les mêmes problématiques, et que celui-ci est cité dans deux dépôts de plainte, toujours pour les mêmes causes de comportement.

Madame Boulet, il est temps de remédier à cette situation et de garantir des conditions professionnelles adéquates pour tous les surveillant(e)s.

Nous espérons vivement que vous prendrez en considération nos préoccupations et que des mesures appropriées seront rapidement mises en place.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Monsieur HUET-LAMBING Cyril.

Copie : DISP 13 Copie : MCI

Copie: Syndicat National SPS